



Félicitations!

Vous avez signé la Charte de la sécurité. Vous appliquez le principe «STOP en cas de danger, sécuriser, reprendre le travail».

CHARTÉ Soutenu par **suva**pro
STOP EN CAS DE DANGER / SÉCURISER / REPRENDRE LE TRAVAIL

Suva
Case postale
6002 Lucerne
Tél. 041 419 58 51
Commandes en ligne:
www.suva.ch/waswo-f
Référence 55326.f

Informez-vous sur
les règles vitales
de votre branche.

www.suva.ch/regles



suvapro

Le travail en sécurité

Torti Frères S.A.
Travaux publics
Madame Mariella Hirschi
Grand-Rue 57
2732 Reconvilier

Suva

Ruedi Kaufmann

Tél. direct 041 419 65 86
Fax direct 041 419 52 04
ruedi.kaufmann@suva.ch
www.suva.ch

Adresse postale

Suva
Arbeitssicherheit Luzern
Rösslimattstrasse 39
Case postale
6005 Lucerne

Madame,

Vous avez signé la Charte de la sécurité qui confirme votre engagement en faveur de la sécurité au travail et de la protection de la santé. C'est pourquoi je me permets de vous remercier au nom de la Suva.

Nous demeurons à votre disposition avec notre documentation et nos moyens spécifiques pour pleinement réussir l'introduction de la charte dans votre entreprise. Vous trouverez sur la clé USB jointe une instruction afin de réaliser une séance d'information ainsi que des moyens de mise en œuvre pratiques. L'affichette est prévue pour le tableau d'affichage de l'entreprise. Celle-ci a pour objectif de rappeler à vos collaborateurs que les «règles vitales» doivent être appliquées de manière rigoureuse dans votre entreprise. Dorénavant, l'ensemble de l'entreprise doit impérativement se conformer aux règles suivantes : STOP en cas de danger, sécuriser, reprendre le travail.

Nous vous souhaitons plein succès lors du lancement de cette charte dans votre entreprise et vous remercions de votre engagement.

Veuillez agréer, Madame, nos salutations distinguées.

Suva



Edouard Currat
Mitglied der Geschäftsleitung



André Meier
Abteilungsleiter Arbeitssicherheit Luzern